

Arrêté n°2025-003-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence Coursus Master Ingénierie Parcours Science des Données

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence Coursus Master Ingénierie Parcours Science des Données est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président Emmanuel FRENOD, statut EC	Président Emmanuel FRENOD, statut EC	Président Emmanuel FRENOD, statut EC
	Gilles DURRIEU	Gilles DURRIEU	Gilles DURRIEU
	Sylvain BARRE	Sylvain BARRE	Sylvain BARRE

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel



Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 06/10/2025

Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

